



COMMUNE DE
WALINCOURT-SELVIGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Vu pour être annexé à la date de
Délibération du Conseil Municipal



Verdi Conseil Nord de France

80 rue de Marcq

B.P.49 59 441 Wasquehal Cedex

4	23/01/2015	4 ^e version de travail	MET	JC
3	09/12/2014	3 ^e version de travail	MET	JC
2	12/11/2014	2 ^e document, ajusté avec les remarques précédentes	MET	JC
1	28/10/2014	1 ^e présentation en réunion de travail	MET	JC
Révision	Date	Commentaires	Rédigé par	Vérifié par

SOMMAIRE

RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC **4**

AXE 1. PRESERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES **8**

AXE 2. AFFIRMER LA QUALITE URBAINE DE WALINCOURT-SELVIGNY **12**

RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic a permis de mettre en valeur les forces et les faiblesses du territoire et de déterminer les orientations générales du projet de territoire. Des enjeux ont été identifiés au regard de plusieurs grandes thématiques.

EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

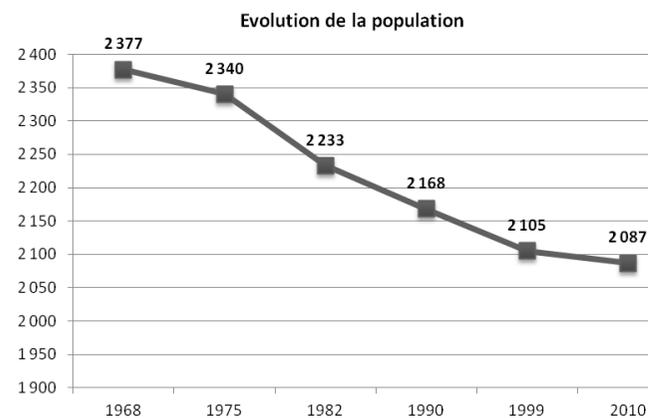
La population a diminué depuis 1982, mais connaît une relative stabilisation depuis 1999. En 2010, la commune compte 2 087 habitants. Selon les données de l'Insee, le départ des habitants n'est pas compensé par l'arrivée de nouveaux, le solde migratoire étant négatif. Néanmoins, il est à noter que le solde naturel négatif au début des années 2000 est à nouveau positif. L'un des défis pour la commune pour le futur est de **retrouver une attractivité et d'attirer de nouveaux habitants**. De plus, la population connaît un vieillissement qui s'est accéléré ces dernières années. **Il y a donc un enjeu autour de l'offre à destination des personnes âgées**. Les ménages sont aussi de taille plus réduite, du fait des changements sociétaux (décohabitation, desserrement, vieillissement de la population). Les ménages sont donc plus nombreux aujourd'hui qu'autrefois, nécessitant donc de nouveaux logements.

HABITAT ET ESTIMATION DES BESOINS EN LOGEMENTS

Le parc de logements augmente au fil des ans, il est composé de 985 unités en 2010. Il est caractérisé par une forte vacance, puisqu'elle



VUE SUR WALINCOURT-SELVIGNY



EVOLUTION DE LA POPULATION, SOURCE INSEE 2010

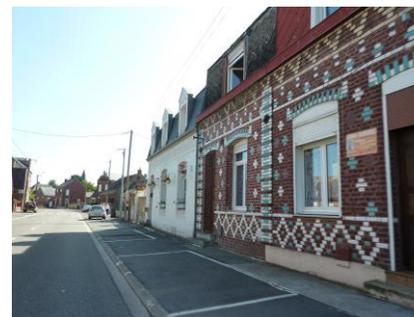
représente 11% du parc total de 2010 (107 logements vacants en 2010). La vacance est un point majeur, caractéristique du parc de logements de Walincourt-Selvigny, puisqu'elle est aux alentours de 10% depuis 1982. Ce fort taux doit être ramené dans un premier temps à 9% : ce taux reste haut (théoriquement, le taux de vacance estimé nécessaire pour une bonne rotation au sein du parc de logements doit correspondre à 6% du parc total), mais il est adapté à la situation communale.

Le parc est majoritairement composé de logements individuels de grande taille, la majorité des ménages étant propriétaire (75%). L'un des enjeux liés à l'habitat est celui de la **diversification du parc, notamment en développant les petits logements et les logements locatifs pour répondre aux demandes.**

Le parc de logement est ancien : 80% des logements ont été construit avant 1968. **Agir sur le parc de logements existants en privilégiant la reconquête des logements dégradés et vacants** apparaît comme un enjeu primordial à intégrer dans le projet de territoire. En 2014, 22 logements sont vacants depuis plus de 2 ans.

Le rythme de construction de 5,5 logements par an entre 2002 et 2013 est insuffisant pour maintenir entièrement la population. D'ici 2025, selon les hypothèses de besoins en logements établies en fonction de l'évolution du taux d'occupation et d'une croissance de la population, ce sont **entre 9 et 67 logements nécessaires pour accueillir les ménages.**

Au regard des disponibilités foncières, entre 25 et 34 logements peuvent être construits au cœur de la trame urbaine. Ces chiffres sont insuffisants pour répondre aux besoins en logements et permettent donc de réfléchir à un projet d'habitat en extension urbaine en respectant les prescriptions du SCoT en termes de superficie d'extension et de densité.



MAISONS DE BOURG A WALINCOURT



MAISON RECENTE A SELVIGNY



MANUFACTURES A SELVIGNY



MAISONS RUE DE CAMBRAI

OCCUPATION DES SOLS

L'urbanisation s'est faite de manière linéaire, le long des axes de circulation (rue de Cambrai, rue Pasteur, rue de Caullery, rue Faidherbe, ...). Les deux bourgs de Walincourt et de Selvigny sont deux entités distinctes liées par la rue du 8 octobre 1972 où est implanté le collège. Les espaces agricoles sont directement situés en franges urbaines, notamment des pâtures qu'il est nécessaire de préserver. Le tissu urbain est ancien mais plutôt diversifié au regard des typologies de constructions (maisons de bourg, corps de ferme, manufactures, maisons de maître, ...). Il convient donc de **préserver l'entité de la trame des deux bourgs et d'intégrer la diversité du patrimoine, et de maintenir les ouvertures visuelles sur les espaces agricoles.**

DÉPLACEMENTS

La commune est traversée par trois voies départementales assurant une bonne desserte. Le réseau secondaire communal vient compléter la trame viaire. L'utilisation des transports en commun et les circulations douces sont peu développées. Les enjeux liés aux déplacements concernent **la sécurisation des déplacements et le développement des cheminements doux.**



AMENAGEMENTS RECENTS RUE DE CAMBRAI

EQUIPEMENTS

Plusieurs équipements sont présents sur la commune, et assurent un dynamisme quotidien. Les écoles sont en nombre suffisant. On compte une crèche et un réseau d'assistantes maternelles. Il y a une bibliothèque, 2 stades, un centre social, ... L'enjeu principal est de **valoriser les équipements existants et de développer l'offre en services et équipements pour les personnes âgées.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CONTRAINTES

Le territoire est soumis à peu de contraintes. Les aléas liés au sol argileux sont faibles voire nuls, les pentes sont relativement faibles, le risque d'inondation est faible. Des **axes de ruissellement** ont néanmoins été identifiés. Le risque majeur concerne les **cavités** répertoriées au centre de Walincourt, au niveau de l'Abbaye des Guillemins, rue de Caullery à Selvigny.

MILIEUX NATURELS ET PAYSAGE

L'activité agricole encore très présente à Walincourt-Selvigny impacte le paysage de telle sorte que les espaces dédiés à l'agriculture occupent une partie importante du territoire et sont visibles de part et d'autre des franges urbaines. Les parties Sud et Ouest du territoire sont couvertes par une ZNIEFF de type 1. Un bois occupe la partie Sud de la commune. Il s'agit donc de **préserver ces espaces qui confèrent un aspect rural à Walincourt-Selvigny.**



VUE SUR LES BOIS ET TERRES AGRICOLES



VUE DE SELVIGNY

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Axe 1. Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles

■ Des espaces naturels et agricoles à préserver de l'urbanisation

-  Intégrer la présence d'une ZNIEFF de type 1
-  Protéger les espaces boisés qualitatifs
-  Protéger les pâtures et plaines agricoles participant à la valorisation de l'agriculture
-  Mettre en valeur les arbres remarquables
-  Préserver le corridor forestier de biodiversité (Trame Verte et Bleue)
-  Renaturer l'espace de bande boisée/enherbée (Trame Verte et Bleue)

■ Des liaisons douces à conforter et valoriser

-  Recréer et valoriser le chemin depuis la forêt vers Elincourt
-  Réouvrir le passage au sud du bois
-  Conforter les 3 chemins de randonnée

■ Des ouvertures visuelles de qualité à conserver

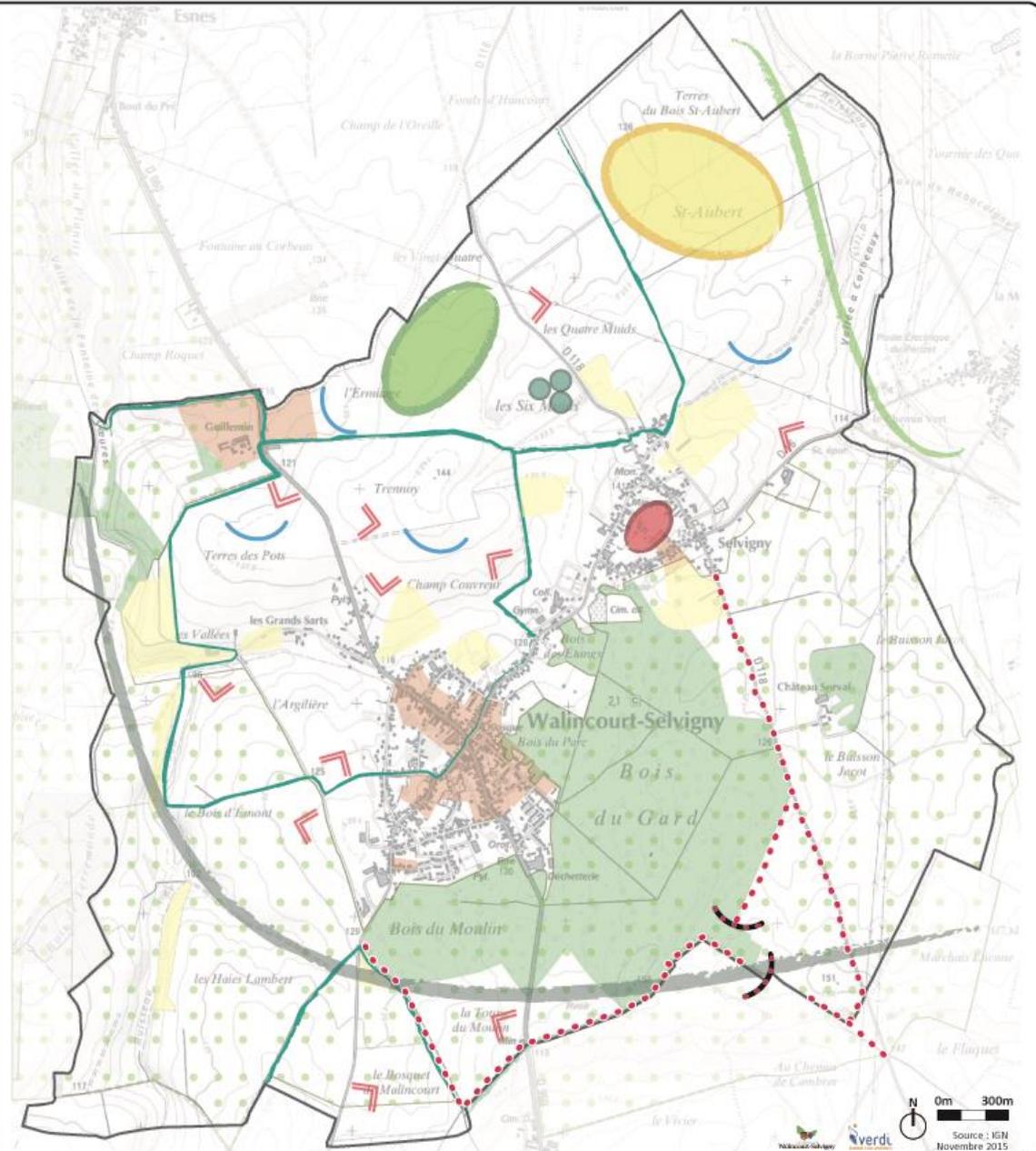
-  Préserver les perspectives visuelles et renforcer leur qualité paysagère et environnementale

■ Des projets à développer tout en maintenant la qualité environnementale du territoire

-  Conserver le cœur de nature au sein de Selvigny
-  Conforter le projet de reboisement
-  Intégrer le secteur de projet d'implantation d'éoliennes

■ Des risques à prendre en compte

-  Intégrer le risque des cavités sur certaines zones
-  Prendre en compte le risque de ruissellement



AXE 1. PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

PROTÉGER DE L'URBANISATION LES ESPACES NATURELS POUR CONTRIBUTIR À LA QUALITÉ DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT

La majeure partie de son territoire est composée de bois et de terres agricoles, contribuant au maintien de la vie faunistique et floristique du territoire. Les parties Sud et Est sont couvertes par la ZNIEFF 1 « Bois du Gard, bois d'Esnes et bosquets de Walincourt-Selvigny », qui protège donc les espaces naturels de cette zone. Les bois et les terres agricoles impactent le paysage de la commune et en font une **véritable entité verte** qu'il s'agit de préserver et de mettre en valeur.

La Trame Verte et Bleue identifie Walincourt-Selvigny comme une zone de « maillage écologique et paysager à renaturer » au Nord Est, de « **corridor forestier** » et où des opportunités sont à saisir notamment en termes de cœur de nature. Le bois est considéré comme un **cœur de nature**.

La Trame Verte et Bleue doit donc être déclinée localement, notamment en protégeant les quelques **arbres remarquables** au Nord de Selvigny, les **alignements d'arbres** plantés au Nord des deux bourgs et les nombreuses **pâtures** qui jalonnent le territoire et contribuent à la qualité paysagère et écologique de la commune.



LES ARBRES REMARQUABLES AU NORD
DE SELVIGNY

PRÉSERVER L'ACTIVITÉ AGRICOLE AUX ABORDS DES FRANGES URBAINES

L'**activité agricole** est un pilier essentiel de la vie locale, tant d'un point de vue économique que paysager. En effet, les terres agricoles bordent les espaces urbanisés du territoire, et sont les premiers éléments que l'on perçoit lorsque l'on pénètre dans la commune. Des pâtures sont présentes notamment sur les parties Est et Nord de la commune, en limite des bourgs. Ainsi, la préservation des espaces de pâtures représente un enjeu de **valorisation de l'agriculture et de continuité écologique, et contribue à la qualité environnementale et paysagère du territoire.**



VUE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE DEPUIS
SELVIGNY

RENFORCER LES LIAISONS DOUCES

Les liaisons douces permettent les déplacements piétons, cyclistes et équestres. Développer et valoriser des cheminements doux permettraient de découvrir le territoire de manière originale et de créer une véritable continuité entre les espaces naturels présents. De même, le développement des liaisons douces favoriseraient les liens entre les deux bourgs de la commune.

De nombreux chemins servant aujourd'hui à l'activité agricole pourraient être aménagés en replantant le long de leur tracé afin de renforcer les continuités écologiques et de rendre ces chemins plus qualitatifs. Ces aménagements ne doivent pas empêcher la circulation des engins agricoles. De même, replanter le long de ces chemins, notamment celui en prolongement de la rue Curie à Walincourt permettrait de limiter les risques de ruissellement.

Le chemin longeant le bois du Gard par le Sud permettait autrefois de rejoindre Walincourt et Selvigny, et de relier la commune à Elincourt. Aujourd'hui fermé, sa réouverture favoriserait le développement cheminement doux entre les deux bourgs, et de rouvrir la liaison entre Walincourt-Selvigny et Elincourt.

Trois chemins de randonnées identifiés au plan départemental de promenades et randonnées traversent Walincourt-Selvigny. Ils sont à prendre en compte dans un projet de développement des liaisons douces, leurs parcours étant à valoriser.

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES OUVERTURES VISUELLES

Plusieurs **ouvertures visuelles sur les espaces naturels** de la commune sont à préserver. Les entrées de villes au Nord, à l'Est et au Sud offrent de véritables panoramas sur les terres agricoles et les espaces boisés. La rue de Cambrai au Nord de Walincourt, la rue depuis Haucourt-en-Cambrésis au Nord de Selvigny, la rue de Caullery à l'Est de



VUE DEPUIS LA RUE DE CAMBRAI

Selvigny et la rue depuis Elincourt au Sud de Selvigny permettent d'apprécier la richesse des terres agricoles. La vue sur le Moulin est aussi à conserver.

Ces vues dégagées sont à préserver, car elles confèrent une réelle identité à la commune en valorisant l'activité agricole et proposent de superbes percées sur l'horizon. De même, depuis les deux bourgs, ces ouvertures visuelles doivent être préservées, notamment au niveau du collège rue du 8 octobre 1972.



VUE DEPUIS LA ROUTE DEPUIS
DEHERIES

DÉVELOPPER DES PROJETS TOUT EN MAINTENANT LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Des projets ayant un impact sur la morphologie du territoire sont aujourd'hui à l'étude. Leur implantation ne doit pas diminuer la qualité environnementale et paysagère de Walincourt-Selvigny.

L'implantation d'éoliennes au Nord Est de la commune fait partie d'un projet plus grand d'implantation de 6 éoliennes au total. Le projet n'est pas encore déposé, mais dans le cadre de la préservation des espaces naturels et agricoles, ses impacts ne doivent pas dégrader la qualité écologique et paysagère de cette zone. L'implantation d'éoliennes dans ce secteur est encouragée par le potentiel lié aux conditions climatiques et aux vents présents grâce aux grands plateaux du Cambrésis.

Un projet de reboisement au Nord de Selvigny est en cours, à proximité des trois arbres remarquables. Il est entrepris dans le cadre des reboisements compensatoires à l'échelle du Pays.

Enfin, la commune a pour ambition de **préservéer ilot agricole et naturel au centre du bourg de Selvigny pour en faire un véritable cœur de nature**. Il s'agit d'en faire un véritable espace naturel au milieu de la trame urbaine, préservant ainsi la qualité écologique de la zone, et créant un véritable espace de respiration au sein de la trame urbaine.

TENIR COMPTE DES CONTRAINTES PHYSIQUES

La commune est concernée par relativement peu de contraintes : les pentes sont relativement peu inclinées, le risque d'inondation est faible. Néanmoins, il existe un **fort risque lié aux cavités** présentes sur le territoire. Le cœur de Walincourt présente une importante cavité s'étendant rue de Cambrai, rue Pasteur, rue Faidherbe et rue Ferry notamment. Une cavité est aussi repérée au niveau de l'Abbaye des Guillemins au Nord. A Selvigny, une cavité est située rue de Caullery. Ce risque doit être intégré aux projets de développement urbain.

De même, **le risque de ruissellement** a été repéré à plusieurs endroits, notamment au Nord de Walincourt. Le risque doit donc être pris en compte dans les projets, et peut être limité par la plantation de haies et par la poursuite des aménagements de la rue Zola déjà enclenchés.



CŒUR D'ILOT A SELVIGNY

Axe 2. Affirmer la qualité urbaine de Walincourt-Selvigny

■ Préserver l'identité de chaque bourg

-  Bourg de Walincourt, plus urbain, polarisant les équipements et les services
-  Bourg de Selvigny à l'identité plus rurale
-  Coeur de nature à protéger

■ Renouer avec une attractivité résidentielle

-  Renforcer la centralité de Walincourt en privilégiant l'urbanisation des dents creuses non-contraignées
-  Développer un programme d'habitat en diversifiant l'offre (typologies, formes, type d'accèsion, ...)
-  Réguler les flux futurs afin de ne pas réintroduire de la circulation dans le centre de Walincourt
-  Redynamiser la rue de Caullery : lutter contre la vacance des maisons le long de la rue

■ Conforter l'offre en services et en équipements

-  Intégrer le développement d'une poche d'équipements dans le prolongement de la zone du Nouveau Siècle
-  Réfléchir à l'implantation d'un équipement sportif
-  Conforter l'offre scolaire en centre-bourg

Renforcer les déplacements doux et sécuriser les axes

-  Créer et/ou valoriser les cheminements pour les modes doux
-  Développer des liaisons douces entre Walincourt et Selvigny
-  Sécuriser et qualifier les axes pour améliorer la circulation des modes doux

Préserver la qualité des espaces agricoles et naturels

-  Préserver de l'urbanisation les espaces de pâtures à la limite des franges urbaines
-  Protéger de l'urbanisation les espaces boisés de l'urbanisation (ZNIEFF de type 1)



AXE 2. AFFIRMER LA QUALITÉ URBAINE DE WALINCOURT-SELVIGNY

PRÉSERVER L'IDENTITÉ DE CHAQUE BOURG

La commune est caractérisée par l'existence de deux bourgs issus de son passé : Walincourt et Selvigny sont deux bourgs distincts qui ont été rattachés le 8 octobre 1972 pour ne former qu'une seule identité.

Ainsi, chacun des deux bourgs a connu un développement propre, qui se reflète aujourd'hui dans leur identité.

Le bourg de Walincourt a une identité plus urbaine que Selvigny, dans le sens où il concentre les équipements (mairie, école, commerces, ...) et de par morphologie urbaine plus dense. Selvigny est plus rural, moins dense. De ce fait, le projet de cœur de nature au centre de Selvigny est justifié, puisqu'il permet de contribuer à la préservation de ce trait de caractère.

Des éléments de patrimoine bâti sont à prendre en compte, puisqu'ils participent à l'identité des bourgs et à la qualité de l'espace urbain. Ainsi,



PLACE DE LA MAIRIE A WALINCOURT



LE BOURG DE SELVIGNY

on retrouve deux manufactures en briques au cœur de Selvigny, une église à Selvigny et une église à Walincourt, la façade de l'ancien hôpital Saint Nicolas, le kiosque, des maisons de maîtres, le moulin Brunet,

RENOUER AVEC UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE TOUT EN MODÉRANT LA CONSOMMATION FONCIÈRE

La commune connaît une baisse constante de sa population depuis quelques années déjà, malgré une stagnation récente. L'ambition établie est une croissance de 2% de la population d'ici 2025. Il s'agit donc d'apporter une offre en logements suffisante et adaptée aux besoins de la population actuelle et future.

Selon les estimations faites, ce sont entre 9 et 48 logements nécessaires pour un maintien de la population, et entre 18 et 19 logements qui seront nécessaires pour répondre à une croissance de 2% de la population d'ici 2025. Le développement de l'offre en logements s'effectuerait en priorité sur les dents creuses identifiées sans contraintes au cœur de l'enveloppe urbaine. Néanmoins, la majorité des dents creuses repérées présentent des contraintes limitant leur aménagement. L'identification des dents creuses a permis d'établir le nombre de logements pouvant être potentiellement construits dans la trame urbaine existante : entre 25 et 34 logements, ce qui est insuffisant au regard des estimations faites.

Ainsi, afin de répondre au besoin de logements et de développer de nouvelles typologies de logements (collectifs, logements locatifs), il apparaît utile de développer une zone en extension urbaine et ce d'autant plus que la commune ne peut pas répondre aujourd'hui aux demandes qui lui sont faites par des ménages recherchant des logements en locatif.



ESPACE DISPONIBLE DERRIERE LA
ZONE DU NOUVEAU SIECLE

Ces ménages sont soit des jeunes couples, soit des personnes âgées ayant des besoins spécifiques (logement adapté, de plus petite taille). La zone identifiée pour accueillir cette extension urbaine est celle à côté de la zone d'activité du Nouveau Siècle et dans le prolongement de la rue Curie. Son aménagement devra être fait dans le respect des prescriptions du SCoT en matière de densité et de protection des espaces naturels et agricoles. Ainsi, une extension de 2 à 2,5 hectares est possible si 25% de nouvelles constructions sont faites dans l'enveloppe urbaine. De même, son développement ne doit pas perturber et augmenter le trafic routier déjà relativement important au cœur de Walincourt.

Enfin, l'un des objectifs primordiaux pour renouer avec l'attractivité résidentielle de la commune est de lutter contre la vacance, qui est aujourd'hui très forte. La rue de Caullery, à Selvigny apparaît comme un secteur à enjeu puisque de nombreuses maisons sont laissées vacantes. Pour redynamiser cette rue, sa vocation résidentielle doit être mise en avant. De même, la reconquête des logements qui se dégradent est un enjeu primordial, puisque des maisons vacantes se dégradent peu à peu. La communication à propos du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux, aidant les propriétaires occupants à réaliser des travaux

d'amélioration de leur logement, doit être faite pour encourager les ménages à réinvestir cette rue. Aujourd'hui il semblerait qu'aucun dossier n'ait été déposé concernant Walincourt-Selvigny. Des opérations en OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) permettraient aussi dans une certaine mesure de réinvestir le parc délaissé.

Le déploiement des Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication sera systématisé à l'ensemble des opérations pour répondre aux besoins en termes de télécommunication et de télédétection.

MODÉRER LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET URBANISER LES DENTS CREUSES

L'urbanisation des dents creuses et l'extension urbaine doivent être mises en place sous le prisme d'une politique maîtrisée du développement de la commune.

Le PADD affiche les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces naturels et agricoles et doit être compatible avec les règles définies dans le SCoT. Au regard des prescriptions du SCoT, **l'extension urbaine ne peut dépasser 2,5 hectares** à Walincourt-Selvigny, à condition que 25% des nouvelles constructions aient été faites au sein de l'enveloppe urbaine. Dans le cas d'une urbanisation en extension et des nouvelles opérations d'aménagement, la densité établie par le SCoT est de 12 logements à l'hectare au minimum.

L'identification des dents creuses a permis de repérer les surfaces qui peuvent être utilisées au sein de l'enveloppe urbaine : 1,7 hectares ont un potentiel fort, 2,6 ha ont un potentiel moyen, soit **4,3 hectares** en tout.

Besoin en logements pour un maintien de la population	De 9 à 48 logements
Besoin en logements pour une croissance de 2% de la population	De 18 à 19 logements
Surface disponible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (dents creuses)	4,3 hectares
Nombre de logements potentiels à construire sur les dents creuses non contraintes	De 25 à 34 logements
Part des besoins en logements à construire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (SCoT)	Au moins 25% des constructions soit un minimum de 20 logements
Surface en extension (SCoT)	2,5 hectares
Densité établie (SCoT)	12 logements/hectare
Estimation du nombre de logements minimum à construire en extension	30 logements

CONFORTER L'OFFRE EN SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Conforter l'offre en services et équipements permet de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. La commune dispose de nombreux équipements : 1 école maternelle, 1 école primaire, 1 collège, 1 bibliothèque, 2 stades, 1 crèche, ... Il s'agit de valoriser ces équipements et de répondre aux manques ponctuels. Le tissu d'équipements aujourd'hui permet de justifier les hypothèses de développement de la commune.



CONFORTER ET VALORISER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Pour attirer des jeunes ménages et des ménages avec enfants, l'offre en équipements à destination de l'enfance doit être valorisée. Ainsi, les équipements scolaires doivent permettre la scolarisation des enfants de la commune, et les équipements périscolaires doivent pouvoir accueillir ces enfants. L'accueil des adolescents a été développé par la création du LAP en association avec le centre social et l'association des familles rurales.

L'un des projets en matière d'équipement est l'extension de la salle de sports du collège. Ce projet est un projet porté par le Conseil Général.

L'offre en service à destination des personnes âgées est limitée sur la commune. Aujourd'hui, un seul médecin est présent. La question se pose notamment au regard de l'accessibilité aux soins pour les personnes isolées et à mobilité réduite. Au vu de l'évolution de la structure de la

population et du phénomène de vieillissement, la question de l'offre adaptée est à prendre en compte.

SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS ET RENFORCER LES MODES DOUX

La sécurisation des axes est un objectif important qui a déjà débuté avec le réaménagement de la rue de Cambrai. La sécurisation et la valorisation de la trame viaire devraient être poursuivies dans un contexte de trafic et de transit constant. Ainsi, les aménagements doivent contribuer à la fluidité du trafic et permettre de ralentir la vitesse. De même, les déplacements piétons et cyclistes doivent être encouragés par des aménagements sécurisant les axes.

Le développement des liaisons douces est envisageable le long des venelles existantes qui nécessiteraient d'être qualifiées et valorisées. Des liens sont possibles entre les deux bourgs, le long de chemins : par le nord, vers l'Abbaye des Guillemins en longeant les terres agricoles, et par le sud le long du bois.

Les aménagements doivent tenir compte de la largeur des engins agricoles qui circulent régulièrement.



**POUSUIVRE
L'AMENAGEMENT ET LA
SECURISATION DES VOIRIES**



**CHEMIN A VALORISER EN
PROLONGEMENT DE LA RUE DU 8
OCTOBRE 1972**